



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 2 JUILLET 2021 à 20 H 30

(ce compte-rendu devra être approuvé par le prochain Conseil Municipal)

Convocation envoyée le 22 juin 2021 par mail aux conseillers municipaux.

Présents : Stéphane Galdemas, Edith Sylvestre, Eric Ketley, Christian Tribu, Eric Tracol, Olivier Reboul, Lili Forgas, Hervé Galland.

Absents excusés : Alexandre Barbe, Emmanuel Hareau, David Broc.

Président de séance : le Maire : Stéphane Galdemas, secrétaire de séance : Edith Sylvestre.

A l'unanimité les conseillers présents acceptent de rajouter à l'ordre du jour un projet de délibération concernant l'actualisation du régime indemnitaire des agents communaux.

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 9 avril 2021

Le compte rendu de la séance du 9 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

2 – Création de comptes épargne temps pour le personnel communal

Au cours de sa séance du 9 avril 2021, le Conseil municipal avait donné un accord de principe pour la création de comptes épargne temps (C.E.T.) pour le personnel communal, incluant la possibilité donnée aux agents de se faire payer les jours de congés cumulés sur leur C.E.T. . Le Comité Technique du Centre de Gestion ayant donné son accord, le Conseil approuve à l'unanimité la création de C.E.T. à partir d'aujourd'hui.

3 – Lancement d'études sur le Patrimoine

A l'unanimité le Conseil approuve l'avis de la Commission Patrimoine-environnement de lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du vallon de la Malle. Elle devra régler à minima 3 problèmes : le tuyau qui traverse le pont (maison Freydier), le tuyau sur pilotis rive droite en amont du pont et le tuyau rive gauche. Le coût des travaux est estimé à 40.000 € HT et il sera prévu des rendus publics aux différents stades de cette étude.

A l'unanimité le Conseil mandate Christian Tribu, Adjoint Patrimoine-environnement pour mettre en place un groupe de travail représentant le Conseil, la Commission Patrimoine-environnement et l'Association de Sauvegarde du Village de Rochebaudin pour suivre cette mission.

Afin de pouvoir disposer des moyens permettant ensuite d'autres études, le Conseil approuve à l'unanimité la proposition de la Commission Patrimoine-environnement de passer commande à des géomètres des relevés précis comprenant intérieurs, façades et coupes des bâtiments : porte cloches, église, mairie, Chapelle de Sénisse, ainsi que des espaces extérieurs non relevés lors des travaux d'assainissement. Les devis s'établissent à 12.565€ HT non compris une éventuelle actualisation.

Pour l'aménagement du vallon de la Malle, Le Département a accordé une subvention de 80 % sur une dépense maximale de 100.000€. Nous attendons aussi de sa part la confirmation d'une subvention forfaitaire exceptionnelle de 10.000 € pour des réaménagements du village. Les relevés de géomètres sont subventionnés à hauteur de 70 % par le Département dans le cadre de l'étude patrimoine.

Le Conseil donne son accord pour que les habitants soient consultés pour savoir s'ils souhaiteraient disposer de bornes pour la recharge de véhicules électriques, de garages (box) pour leurs véhicules et s'ils seraient intéressés par une mutualisation de pose de capteurs photovoltaïques sur leurs toitures.

Dans l'objectif de mieux cerner les évolutions possibles de notre patrimoine, le Conseil autorise la municipalité à consulter Drôme Aménagement Habitat (D.A.H.) ou d'autres opérateurs similaires pour savoir sous quelles conditions l'ensemble mairie-église pourrait être réaménagé pour disposer à la fois de locaux communaux (mairie, salle communale, dépôts, WC publics ...) et de nouveaux logements locatifs pour lesquels nous avons très régulièrement des demandes.

4 – Acquisition d'un défibrillateur

La commission Vie de la Commune propose de subventionner à hauteur de 3100 € l'Association Défi du Cœur avec les objectifs suivants :

- adhésion au programme « citoyen sauveteur » : un sauveteur diplômé est équipé d'une valise contenant du matériel de premiers secours et d'un défibrillateur. Les applications sur mobile « staying alive » et « sauv life » permettent une intervention rapide du sauveteur contacté en cas de malaise. Claudine BARBE qui possède les compétences nécessaires est d'accord pour assumer cette responsabilité ;
- en complément, installation d'un défibrillateur fixe en extérieur .

L'association s'occupe de l'achat du matériel, en assure l'entretien ainsi qu'une formation de 2 heures pour les habitants qui le souhaitent.

Proposition adoptée à l'unanimité.

5 – Subvention aux associations

La commission Vie de la Commune propose d'attribuer :

- 300 € à l'ADMR (Aide à Domicile) pour financer la formation aux premiers secours de 5 aides à domicile. Proposition adoptée : 6 votes pour, 2 refus de participation au vote, Edith Sylvestre et Stéphane Galdemas membres bénévoles de l'ADMR ;
- 250 € à l'association Troubles Champêtres, nouvellement installée à Rochebaudin et qui donnera une représentation gratuite le 21 août prochain sur la place Achard . Proposition adoptée, 5 votes pour, 3 abstentions : Eric Tracol, Christian Tribu, Olivier Reboul.

Le Conseil accepte à l'unanimité que la salle communale soit mise gratuitement à disposition de l'Association Troubles Champêtres pour organiser en direction de publics locaux des séances d'entretien physique ou de remise en forme. Si une participation financière est demandée aux participants, elle ne pourra concerner que la rémunération des moniteurs ;

- Association de chasse (ACCA) : nous sommes dans l'attente d'une demande de subvention qui ferait ressortir des dépenses de l'ACCA pour l'entretien des chemins .

6 – Quitus demandé par le Département pour les travaux d'assainissement

Le Département demande à la commune de donner quitus à son mandat de maître d'ouvrage pour la réalisation de l'assainissement collectif. Le Conseil demande au maire de refuser car la Malle n'est toujours pas dépolluée, cette demande n'est pas accompagnée des documents prévus par le mandat mais seulement d'une liste de documents qui nous seraient ensuite transmis. Dans cette liste de documents rien ne concerne le renoncement aux pénalités de retard, les décomptes définitifs et les documents (notamment plans) sur support informatique.

7– Motion sur le vote blanc

Le Conseil municipal demande qu'aux élections le vote blanc soit désormais considéré comme un suffrage exprimé. Il déplore que de fait on accorde plus d'importance à ceux ne votent pas et donc s'abstiennent qu'à ceux qui s'expriment par un vote blanc. Cette motion sera transmise au Président de la République ainsi qu'à nos parlementaires.

Motion approuvée par 7 voix pour et une abstention : Eric Ketley,

8 – Adhésion au service de psychologie du travail et des organisations

La mairie a l'obligation de veiller à ce que l'état de santé de ses agents ne soit pas altéré par l'exercice de leurs fonctions et doit donc disposer d'un service de médecine préventive. Ce service peut être assuré par le Centre de Gestion Départemental.

A l'unanimité, le Conseil approuve l'adhésion de la commune au Service de psychologie du travail et des organisations géré par le Centre de Gestion de la Drôme.

9 – Revalorisation des indemnités des élus

Le financement par l'État des indemnités aux élus a été augmenté. Le budget de la commune pour 2021 a pris en compte cette augmentation et il est demandé au Conseil d'augmenter en conséquence les indemnités du maire et des adjoints. L'indemnité du maire passerait de 17% à 18,79% de l'indice brut terminal de la fonction publique, les indemnités des adjoints passeraient de 4,37% à 6,16% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Décision adoptée par 4 voix pour et 4 abstentions : Christian Tribu, Edith Sylvestre, Eric Ketley, Stéphane Galdemas .

10– Actualisation du régime indemnitaire des agents communaux

Dans sa séance du 11 novembre 2016, le Conseil municipal a mis en œuvre le régime indemnitaire des agents communaux (R.I.F.S.E.E.P.). Pour les agents de catégorie C n'a alors été prévu que le groupe de fonction d'agent d'accueil . Un agent de catégorie C pourvoit actuellement au remplacement de la secrétaire de mairie en maladie. Il est proposé au Conseil que cet agent puisse bénéficier du régime indemnitaire applicable à la fonction de secrétaire de mairie et qu'un nouveau groupe soit en conséquence créé avec un montant maximum de 11.340 € (base annuelle pour 35h/semaine). Proposition adoptée à l'unanimité.

11– Informations et questions diverses

- Le Syndicat des eaux du Bas Roubion et de Citelle se questionne sur le régime de propriété des installations qu'il gère. Rien ne semble bien avancer concernant la sécurisation de l'alimentation en eau de la commune ;
- Traitement des charpentes de l'église et de la mairie : tout va bien, par contre les couvertures sont en fin de vie ;
- Subventions obtenues de la Région (2.140€) et du Département (20.636 €) pour la réparation du pont du chemin de Dieulefit (montant des travaux : 29.480 €) ;
- Les travaux aux chemins de Féline et de Dieulefit ont commencé, reste à faire les enduits ;
- Pas de soucis particuliers sur l'entretien de l'assainissement collectif ;
- Samedi 10 juillet à 10h réunion de présentation de la Mutuelle Familiale qui propose une complémentaire santé ;
- La Communauté de communes étudie les actions à proposer dans le cadre du plan de relance de l'État et la Commission Défi Climat invite à les Conseils municipaux à réfléchir sur cette problématique.

La séance est levée à 0h20